

Archives notariales

ECHANGES

1628

Aubière

Echanges de 1628

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des *échanges* ou *permutations* qui ont été passés entre Aubiérais ou autres par devant maître Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, durant l'année 1628.

Les textes ne sont pas toujours présentés dans leur transcription intégrale, mais l'essentiel des faits, des données et des personnes présentes et/ou concernées par ces actes est soumis à votre connaissance.

1628-01-23_Permutation entre François Faifeu et Chatard Mallet

Permutation du 23 janvier 1628 entre François Faifeu, laboureur d'Aubière, et Chatard Mallet, aussi d'Aubière.

Ledit Faifeu a baillé audit Mallet, le tiers par indivis d'une vigne de deux œuvres, commune entre ledit Faifeu, mari de Jehanne Vedel sa femme, Chatard Vedel et Jehan Cellierier aussi à cause de sa femme, située en ladite justice dudit Aubière et au terroir de la Bezou, jouxte la vigne de Jacmet Rouchau (sic) d'une part, la vigne de George Cohendy d'autre, et la vigne de Jehan Quinssat par sa femme d'autre ; plus la tiers par indivis d'une autre vigne de trois œuvres située dans ladite justice et au terroir de Mallemouche, commune entre ledit Faifeu et autres sus nommés, jouxte la vigne de Claude Bony d'une part, la vigne d'Ollyvier Aubeny d'autre, la vigne d'Anthoine Aubeny fils à feu Estienne, d'autre ; lesdites vignes aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque huy, et réduite en châlme à présent, y ayant trois ans passés qu'il n'y est fait aucun labourage ni culture.

En échange, ledit Mallet a baillé audit Faifeu, le quart par indivis d'une vigne de deux œuvres, commune entre ledit Mallet, ledit Chatard Vedel, Anthoine Vedel et François Ribeyre, jouxte la vigne de Ligier Ribeyre de midi, la vigne des hoirs de François Chavaignat de bize, le grand Chemin allant de Clermont à Yssoire de nuit d'autre, aussi au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque huy...

Fait audit Aubière, dans la maison du notaire soussigné, en présence d'Anthoine Noellet, de Michel Brolly laîné, dudit Aubière, qui n'ont su signer ni les parties aussi, le 23^{ème} jour de janvier 1628 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 43 - A.D. 63).

1628-03-28_Permutation entre Michel Dégironde et Michel Brolly

Permutation du 28 mars 1628 entre Michel Dégironde [*barbeyrou, sur la page-titre*], laboureur de ce lieu d'Aubière, et Michel Brolly laîné dudit lieu. Ledit Brolly a baillé audit Dégironde un petit verger, entouré de haies, planté d'arbres francs, et autres aizes, passage et appartenances quelconques, d'une demi-œuvre, situé dans la justice d'Aubière et au terroir de las Treillias, jouxte le verger d'Anthoine Aubeny de jour, la grange et aise de François Pérol de bize, la grange et courtil d'Anthoine Dégironde de nuit, et la grange dudit Dégironde, par lui de nouveau acquise d'Anthoine Mazon, d'autre partie, au cens de deux coupées de blé dues à Claude Debort, marchand de Clermont, et quitte d'autres cens et charges et d'arrérages jusque hui. Et, en échange, ledit Dégironde a baillé audit Brolly une vigne de cinq œuvres, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Bezou, joignant la vigne de Marguerite Cellierier, veuve de François Chavaignat de midi, la vigne des confrères de Saint-Martin de nuit, lecdict commun de jour, et la vigne de Jacques Faifeu de bize et jour d'autre, et encore la vigne de Jehan Thévenon partie de jour, bize, et nuit d'autres parties, au cens d'une œuvre et demie de ladite vigne de quinze deniers dus à Gilbert F..., et le reste au cens accoutumé... et quitte d'arrérages jusque hui ; plus une terre et pré joignant ensemble, ladite terre de trois quartellées et ledit pré d'un demi-

quart d'œuvre, situés dans la justice dudit Aubière et au terroir de las Champs, jouxte le pré de M^e Hugues Dumolin par sa femme d'une part, le béal commun de midi, le pré et terre de Guillaume Mallet de jour, la terre de noble Me Jehan Delaire d'autre partie, au cens aussi accoutumé.



Dernière page de la permutation du 28 mars 1628 (A.D. 63)

Et parce que le verger confiné en premier lieu est de plus grande valeur, ledit Dégironde a payé audit Brolly une plus-value de la somme de huit livres tournois...

Témoins : M^e Anthoine Arveuf, marchand-boucher dudit lieu soussigné, et Jacques Marcon, charpentier dudit lieu, qui n'a su signer, ni les parties aussi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 43 - A.D. 63).

1628-04-02_Permutation entre Anthoine Laboissière et Jacmet Disseranges

Permutation du 2 avril 1628 entre honorable homme M^e Anthoine Laboissière, de Clermont, et Jacmet Disseranges, laboureur du lieu d'Aubière (*Estienne Aureille, sur la page-titre !*).

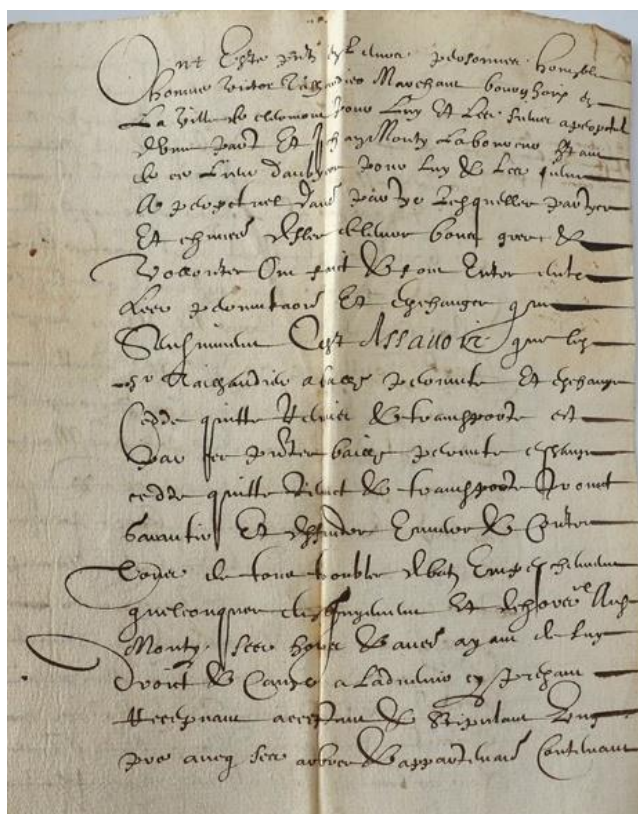
Ledit Disseranges a baillé audit Laboissière, une vigne d'une œuvre (ou une œuvre et demie !?!), située dans la justice d'Aubière au terroir de la Peyreyre, jouxte la vigne de messire Anthoine Mazen de jour, le chemin commun de midi, la vigne dudit Laboissière de nuit, la vigne de Jehan Dupuy-Chabrier de bize, quitte de tous cens et charges.

En échange, ledit Laboissière a baillé audit Disseranges une autre vigne d'une œuvre et demie en ladite justice et au terroir de Milerondes, jouxte la vigne de Pierre Boyer de midi, la vigne de Vincent Laffont de nuit, et la vigne des hoirs de Mr Charles Dupuy de bize, aussi quitte de tous cens et charges.

Et, comme la vigne baillée par ledit Disseranges audit Laboissière est de plus grande valeur que celle baillée par ledit Laboissière audit Disseranges, ledit Laboissière lui a payé un droit de plus-value de la somme de cinq livres tournois...

Fait à Aubière, maison du notaire soussigné, en présence de M^e Pierre Dégironde, praticien audit lieu soussigné avec ledit Laboissière, et Estienne Aureille dudit lieu qui n'a su signer, le second jour d'avril 1628 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 43 - A.D. 63).

1628-10-08_Permutation entre Victor Tailhandier et Jehan Mouty



Permutation du 8 octobre 1628 entre honorable homme Victor Tailhandier, marchand bourgeois de la ville de Clermont, et Jehan Mouty, laboureur de ce lieu d'Aubière.

Ledit sieur Tailhandier a baillé audit Mouty, un pré avec ses arbres et appartenances, d'une demi-œuvre, que ledit sieur Tailhandier a naguère acquis de Jacques Vayssair, situé dans la justice d'Aubière au terroir de Prolliat, jouxte le pré de Pierre Bonyer de jour et bize, le ruisseau venant de Romagnat de midi et le pré de Louys Bourgharlh de Beaumont de nuit, d'autre partie, aux cens et charges accoutumés que ledit sieur n'a su définir pour n'y avoir oncques payé ; toutefois si cens y a quitte d'arrérages jusque huy. En échange, ledit Mouty a baillé audit Tailhandier, un jardin à viandes entouré de haies avec tous les arbres appartenant audit Mouty plantés avant, ledit jardin du côté du ruisseau. Ledit jardin jouxte au chemin commun de deux parties de jour et les cuvage, grange et jardin dudit Tailhandier de midi et nuit d'autre partie. Et lesdits arbres longeant le ruisseau du côté de traverse, et le chemin commun de midi aussi aux cens et charges accoutumés toutefois quitte d'arrérages jusque huy...

Fait et passé au lieu d'Aubière, maison du notaire soussigné, en présence de Mre Claude Feulhade, prêtre audit Aubière, soussigné avec ledit sieur Tailhandier, et François Rouchaud, laboureur dudit lieu, qui ni ledit Mouty n'ont su signer, le 8^{ème} jour du mois d'octobre 1628 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 43 - A.D. 63).



Les textes ont été transcrits et annotés par Pierre Bourcheix (2025).

Les photos des actes sont de Pierre Bourcheix et tous les actes sont issus des Archives départementales du Puy-de-Dôme.